



DESCRIPTION DU PRODUIT

Sel de mer FIN, très pur et raffiné. Le sel de mer est produit de manière écologique et contient un nombre de minéraux et d'oligo-éléments essentiels. MARSEL® 0.2-0.8 est un sel alimentaire. Il est approprié pour l'usage ménager et industriel et pour toutes les applications qui nécessitent un sel fin.



CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES

NaCl (sur matière sèche)	≥ 99.8%
H ₂ O	< 0.1%
Na	≥ 39.2%
Ca	< 0.06%
Mg	≤ 0.03%
SO ₄	≤ 0.13%
Insolubles	< 0.01%
As	< 0.5 ppm
Cd	< 0.5 ppm
Cu	< 0.5 ppm
Hg	< 0.1 ppm
Pb	< 0.1 ppm
Additifs	
E535 (agent anti-agglomérant)	< 13 ppm exprimé en K ₄ Fe(CN) ₆

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Granulométrie*	min.	max.
< 100 µm	0%	5%
100 – 800 µm	75%	100%
> 800 µm	0%	20%
> 1000 µm**	0%	3%
Densité	1150 – 1300 kg/m ³	

* l'analyse granulométrique a été effectuée selon la norme ISO 13322-2:2006 à l'aide d'un Sympatec Qicpic Particle Analyzer

** 0% > 1250 µm selon l'analyse

CONDITIONNEMENT

EMBALLAGE*	DIMENSIONS L x L x H (cm)	POIDS BRUT/NET (KG)	UNITES/ COUCHE	COUCHES/ PALETTE	UNITES/ PALETTE	CODE EAN
6 kg Seau	∅22.7 x H18.1	691/648	18	6	108	5425000966685
8 kg PE	80 x 120 x 120	1028/1000	8/5	15/1	125	-
25 kg PE	80 x 120 x 130	1028/1000	5	8	40	5425000964803
1000 kg PP	80 x 120 x 130	1027/1000	-	-	1	-
1250 kg PP	80 x 120 x 150	1277/1250	-	-	1	-
vrac	vrac pulsé					
palettes	Sacs de 8 kg : EURO 80 x 120 cm cautionnées (plastique**) Sacs de 10 & 25 kg: EURO 80 x 120 cm (bois traitée ISPM15 ou plastique*) Big bags de 1000 & 1250 kg: Palette perdue CP1 100 x 120 cm ** les palettes plastiques ne conviennent pas pour le stockage en racks					
nomenclature douanière: 2501.0091						
* emballages standards, autres emballages sur demande						

LÉGISLATION • IMPURETÉS • CONTAMINANTS

répond aux directives 150-1985 pour le sel (cfr. Codex Alimentarius Standard) • l'unité de production répond aux exigences d'hygiène relatives à la production de matières premières pour l'industrie alimentaire (852/2004/CE) • sans allergènes, pathogènes, gluten et micro-organismes • sans OGM (1829/2003/CE et 1830/2003/CE) • le sel de mer est un produit naturel, les valeurs indiquées peuvent légèrement varier • les spécifications ont été rédigées sur la base de contrôles de qualité internes et externes • la présence d'insolubles n'est pas exclue, le taux ne dépasse pas la valeur limite • l'analyse des insolubles a été soumise à l'étude HACCP (à consulter sur demande) • pour certaines applications une filtration préalable est recommandée • l'utilisateur est responsable pour l'exécution d'un contrôle d'entrée, il appartient à l'utilisateur d'examiner l'aptitude du produit pour l'application visée

QUALITÉ

certifié BRC • IFS • CASHER

STOCKAGE • MOTTAGE • GARANTIE

à stocker dans un endroit sec, frais et couvert à une humidité moyenne de < 75% • le sel est un produit naturel sujet au mottage • la prise en masse dépend de la granulométrie et des conditions de stockage et de transport (transport maritime, fluctuations de température, gerbage,...) • une légère prise en masse peut survenir après 4 à 8 mois • la prise en masse n'affecte toutefois pas les spécifications ou les propriétés du produit

DUREE DE CONSERVATION

le sel est un élément stable et est considéré comme ayant une durée de conservation illimitée • pour garantir la traçabilité une date limite de conservation de 2 ans après la date de fabrication à été déterminée